

Avis d'Appel d'Offres (AAON)
**Délégation Générale à la Solidarité Nationale et à la Lutte contre l'Exclusion
(TAAZOUR)**

AAON N°: 007 /CPMP/TAAZOUR/2026

1. Cet Avis d'appel d'offres fait suite au Plan de Passation des Marchés Publics de TAAZOUR.
2. La Délégation Générale TAAZOUR a dégagé dans le cadre de l'exécution de son budget des fonds, afin de financer **la construction de deux internats à Nouakchott, répartis en deux lots**, et à l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché des **travaux a construction de deux internats à Nouakchott, répartis en deux lots BAT 3**. Les travaux d'achèvement de construction seront exécutés dans la ville de Nouakchott. Le délai d'exécution des travaux d'Achèvement est de **huit (8) mois** pour les deux lots 1 et 2.
3. La Délégation Générale TAAZOUR sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour les travaux a **construction de deux internats à Nouakchott, y compris la préparation du site devant recevoir les Internats**, la construction de deux internats tous les corps d'état confondus et **en 02 lots - BAT 3**.
4. **Les candidats peuvent soumissionner à tous les lots et ne peut être adjudicataires d'un Seul lot s'il a les qualifications requises.**
5. Le présent appel d'offres est un Appel d'offres national ouvert
6. Le présent appel d'offres est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions définies dans le Dossier d'Appel d'Offres.

Les entreprises qui sont dans la situation ci-dessous décrite ne peuvent pas être attributaires de ce marché :

- Les entreprises qui ont des projets avec **TAAZOUR** accusant un retard de plus de 50% des délais contractuels le jour de l'ouverture ;
- Les entreprises qui ont des marchés en cours de signature ou d'exécution avec le département dépassant le nombre de **deux marchés**.
- Les candidats ayant des marchés résiliés par TAAZOUR.

Pour les candidats étrangers seuls ou en consortium :

- ✓ **Les sociétés étrangères doit avoir, un URL (site web) opérationnel qui doit être indiqué dans le formulaire de renseignement,**
- ✓ **L'attestation de non faillite, daté de moins de 06 mois**

7. Les exigences en matière de qualification sont détaillées dans la section III du DAOI :
8. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès du Coordinateur du Programme DARI TAAZOUR – M. Hamoud Mahmouden -27505034, hamoude12879@gmail.com et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-après : Siège TAAZOUR Ilot C-N°520 - TVZ – Tel: 45 24 38 88/45 24 38 99 – Fax: 45 24 39 11- Nouakchott - Mauritanie de 9 heures à 16 heures.
9. Les exigences en matière de qualification sont :
 - ✓ Avoir effectivement exécuté en tant qu'entreprise principale, au cours des cinq (5) dernières années, **au moins deux marchés similaires attestés par un Maître d'Ouvrage public ou**

parapublic (pour des constructions), qui ont été exécutées et achevées de manière satisfaisante, et qui sont similaires aux travaux proposés. La similitude portera sur la taille physique, la complexité, les méthodes/technologies ou autres caractéristiques telles que décrites dans la Section V, Spécifications des Travaux. En plus du PV de réception ou attestation justifiant l'expérience, l'entreprise doit fournir **les pages de garde et de signature du marché** ;

- ✓ Avoir réalisé un chiffre d'affaires moyen annuel au cours des 5 dernières années, supérieur ou égal à : **30.000.000 UM**, ce pour des travaux de construction attestés par un Maître d'Ouvrage public ou parapublic,
- ✓ Disposer du matériel minimum décrit au Règlement Particulier de l'Appel d'Offres ;
- ✓ Proposer le personnel clé décrit au Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. L'entreprise fournira pour chaque membre du personnel : le diplôme, le CV et l'engagement de disponibilité signé ;
- ✓ Disposer d'une attestation de financement bancaire d'un montant de : **10.000.000 UM**, délivrée par une banque et destinée au besoin en fonds de roulement pour l'exécution du marché.

10. Voir le document d'Appel d'offres pour les informations détaillées.
11. **Le dossier** d'Appel d'Offre, en version authentique cachetée par la CPMP/TAAZOUR, pourra être obtenu auprès du Programme DARI/TAAZOUR contre reçu de versement de la somme, non remboursable, de **vingt mille ouguiyas (20.000 MRU)** au Trésor Public exclusivement, seule la copie cachetée et paraphée fait foi ;
12. **Les soumissions** d'une validité de 90 jours à compter de la date limite de dépôt des offres doivent être établies en français.
13. **Les offres seront placées dans une enveloppe fermée, qui ne devra comporter que la mention :**
«A Monsieur le Président de la Commission de Passation des Marchés de TAAZOUR, Lot 105 –ilot B Nord – TVZ, en face du Guichet unique, Nouakchott-Mauritanie
Pli à n'ouvrir qu'en séance de dépouillement
14. Les offres doivent être transmises, sous peine de forclusion, au plus tard le **jeudi 09 Juillet 2026 TU à 10 heures TU** en **quatre (4) exemplaires dont un (1) original** marqué comme tel et trois (3) copies ;
15. Les plis contenant les soumissions seront ouverts, en séance publique, le jeudi 09 Juillet à **12 heures TU**, par la Commission Passation des Marchés Publics de TAAZOUR en présence des soumissionnaires qui souhaitent y assister ;
16. Les soumissions doivent être accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant de : **1 200 000 MRU**.
17. Les concurrents devront indiquer eux-mêmes dans leur soumission, le délai dans lequel ils s'engagent à exécuter les travaux. Ce délai ne doit pas dépasser **8 mois**. Toute offre proposant un délai supérieur sera rejetée.

Fait à Nouakchott le, 15/06/2026

Le Secrétaire Général
Nouey Cheikh ABEIDY